



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit décembre à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 12 décembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 19

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 22

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clarairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jérôme Mercadé, M. Jean-Claude Mercier, Mme Françoise Panafieu, M. Jean-Thierry Picandet, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo,

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell,

Mme Tania Charalambous,

M. Jean-François Esteban

Mme Julie Jourdana, a donné procuration à Mme Véronique Martin,

M. Jean-Claude Lebourgeois

Mme Ghislaine Monroig, a donné procuration à Mme Marie-Christine Bouvier,

Mme Christelle Piesset,

M. Grégory Théron, a donné procuration à M. Michel Jean,

M. Alexandre Trouillard.

Secrétaire de séance : M. Michel Jean

**DEL2017 074 Révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) –
approbation**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2017 qui prescrit la révision allégée du PLU.

Il rappelle à l'assemblée que la révision porte sur la suppression de la marge de recul inconstructible de 10m de part et d'autre des berges du ruisseau de l'Escattes en zone UA.
Il rappelle également la délibération du 30 mai 2017 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de révision allégée.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2017,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2017,

Vu l'arrêté municipal en date du 21 août 2017 N°ARR2017_147 qui ordonne une enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 19 septembre au 23 octobre 2017 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs,

Vu les observations du public,

Vu l'avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur dans son rapport du 6 novembre 2017 (annexe n°2),

Vu le projet de révision allégée du PLU,

Compte tenu de l'importance du dossier, celui-ci est consultable en mairie.

Considérant que le projet de révision allégée du PLU présenté est prêt à être approuvé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver tel qu'annexée à la présente délibération, la révision allégée N°1 du plan local d'urbanisme,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Vote :

Présents	19
Votants	19
Procurations	03
Nombre de voix	22
Pour	22
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

